

MINISTERE DE LA SANTE ET DES AFFAIRES SOCIALES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

Date de lancement : 22 novembre 2022
Appel d'Offres : N°004/Réhabilitation des structures de santé/2022
Nom du projet : Travaux de réhabilitation des dispensaires.
Source de financement : Etat gabonais, budget 2022.

1. OBJET

Le Ministère de la Santé et des Affaires Sociales lance un appel d'offres ouvert national pour la réalisation des travaux de réhabilitation des dispensaires et d'un Centre de Santé dans les provinces du Moyen Ogooué, de l'Ogooué Lolo et du Woleu-Ntem.

2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est réparti en quatre (4) lots définis de la manière suivante :

- **Lot n°1** : Travaux de réhabilitation des dispensaires de : Adhané, Benguié 2, Benguié 4, Mitoné, Medang-Nkoghé, Nzoghé-Bang, Paris-Bifoun, Nkoghé-Mboum, Koungouleu, Kéry-Paga, Magnang dans la province du Moyen-Ogooué ;
- **Lot n°2** : Travaux de réhabilitation des dispensaires de : Mandji château, Mayéla, Mabimbi, Kessipoughou, Pahon-Pira et Bembikani dans la province de l'Ogooué Lolo ;
- **Lot n°3** : Travaux de réhabilitation des dispensaires de : Akam, Awoua, NKolabona, Nkout, Alen Essong, Lalara et Bibasse dans la province du Woleu-Ntem ;
- **Lot n°4** : Travaux de réhabilitation du dispensaire d'Ebomane et du Centre de Santé de Bolossoville dans la province du Woleu-Ntem.

Les candidats ont la possibilité de soumissionner pour un (1) ou plusieurs lots. Dans le cas où ils soumissionnent pour plusieurs lots, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot.

En revanche, un seul candidat ne peut-être attributaire que d'un (1) lot au maximum.

3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n°00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant Code des Marchés Publics.

4. CRITERES DE QUALIFICATION

Les soumissionnaires doivent être installés sur le territoire national et, en application des dispositions de l'article 89 à 92 du code des marchés publics, doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

Les soumissionnaires sont tenus de fournir, à la Direction Générale des Marchés Publics, la liste de leurs bénéficiaires effectifs, contre délivrance d'un accusé de réception à joindre dans l'offre, conformément aux dispositions de l'Arrêté n°032-22/MER/MBCP du 17 juin 2022 fixant les modalités de collecte des données personnelles auprès des bénéficiaires effectifs

des entreprises soumissionnaires des marchés publics et de publication en ligne pour les entreprises titulaires.

5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public, d'un montant non-remboursable de deux cent mille (200 000) francs CFA par lot. Ce montant est de cent mille (100 000) francs CFA par lot pour les PME bénéficiant d'un agrément PME, conformément à l'arrêté n°32.21/MER/MBCP du 21 juillet 2021 fixant le barème des frais pour la passation des marchés publics.

Le paiement se fera sur présentation d'un ordre de recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics située au 4ème étage de l'Immeuble ARAMBO (Ministère de l'Economie et de la Relance).

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse ci-dessous :

Ministère de la Santé et des Affaires Sociales

Direction Générale de la Planification, des Infrastructures et des Equipements
BP : 50 Libreville, Tel : 077 679 914 / 066 839 860 / 066 128 616
Mail : eliondo@yahoo.fr / ambulungu@yahoo.fr / ferdinandkoumba@gmail.com

6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de l'article 31.3 des Données Particulières du Dossier d'Appel d'Offres.

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le **jeudi 22 décembre 2022** à 10 heures et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à un pour cent (1%) du montant hors taxes de l'offre.

A compter de cette date, ces offres resteront valables **120 jours**.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME ayant aux plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie.

8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le **jeudi 22 décembre 2022** à 11 heures dans la salle de réunion de la Direction Générale de la Planification, des Infrastructures et des Equipements (DGPIE), ZI Oloumi (Route DGD1-CASEPGA).

Le Ministre de la Santé
et des Affaires Sociales



Dr Guy Patrick OBIANG NDIONG

Le Directeur
des Marchés Publics



Eugène Pénafort

Bon à tirer
Le _____